



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 FÉVRIER 2013, 19 H

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2013
- .02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013
- .03 Point d'information des conseillers
- .04 Période de questions du public

15 – Déclaration / Proclamation

- .01 1121663018 Adhésion aux sept principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015

20 – Affaires contractuelles

- .01 1135946001 Autorisation d'une dépense de 33 892,00 \$, taxes incluses, et approbation d'une convention pour la rétention des services professionnels de la firme AECOM afin d'effectuer des analyses, la conception et la surveillance des travaux dans le cadre d'un programme de limiteurs de vitesse (dos d'âne) ainsi que la préparation de plans pour l'ajout d'un feu de circulation et l'analyse de quatre (4) intersections pour la justification d'un nouveau feu de circulation sur le territoire de l'arrondissement – Appel d'offres sur invitation RPPV12-02054-OI (3 soumissionnaires)
- .02 1130674001 Autorisation du lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le projet d'aménagement d'abris solaires et de mains courantes sur la place Hector-Prud'homme

30 – Administration et finances

- .01 1133616001 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 décembre 2012, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de décembre 2012, soit du 25 novembre au 31 décembre 2012, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-

23)

- .02 1125934010 Acceptation d'un don totalisant un minimum de 128 jeux vidéo d'une valeur minimale estimée à 5 784,05 \$ (taxes incluses) provenant d'Eidos-Montréal, d'Electronic Arts Inc., d'Ubisoft Montréal et de CRÉO aux bibliothèques Rosemont, La Petite-Patrie et Marc-Favreau
- .03 1133916001 Acceptation d'une offre de service de la ville centre et mandat de la Direction associée – Bibliothèques, pour la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés à la Direction associée – Bibliothèques, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*
- .04 1131307003 Adoption d'une politique de gestion contractuelle pour l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en correspondance avec la résolution CM12 1145 du conseil municipal du 18 décembre 2012
- .05 1131239001 Autorisation du dépôt de deux demandes de subvention, dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité (PIQM) – Municipalité amie des aînés (MADA), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour la réalisation de deux circuits-santé aux parcs de la Louisiane et Père-Marquette
- .06 1130081001 Autorisation des virements de crédits du compte de passif du surplus au surplus de gestion divers pour un montant de 1 490 968,00 \$, afin d'imputer correctement les dépenses à venir en 2013
- .07 1130674002 Autorisation d'une dépense de 60 000,00 \$ pour l'achat et l'installation de supports à vélos sur le domaine public, à même le compte de passif - Fonds réservé - Unités de stationnement

40 - Réglementation

- .01 1133581002 Édiction d'ordonnances – Programmation d'événements publics : « Érablière urbaine », « Festival international du film pour enfants de Montréal »
- .02 1120963112 Édiction d'ordonnance – Pose de bannières – Bibliothèque / maison de la culture Rosemont--La Petite-Patrie, à l'angle des rues Bélanger et Saint-Zotique
- .03 1120963113 Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) – Pose d'enseignes – Maison de la culture et bibliothèque de la Petite-Patrie – 6707, avenue De Lorimier
- .04 1120963078 Approbation des plans – Construire un nouveau bâtiment de 3 étages pour y aménager 8 logements, sur le nouveau lot cadastral 4 915 463, et abattre 2 arbres dans l'aire de construction - Bâtiment situé aux 5201, 5209 et 5215, avenue Jeanne-d'Arc, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) – Demandes de permis 3000494238, 3000494242 et 3000494244
- .05 1120963101 Acceptation du versement d'une somme de 21 280,00 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 4375, avenue Jeanne-d'Arc), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale – Dossier 2124814071

- .06 1120963102 Acceptation du versement d'une somme de 17 650,00 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 6344, 24^e Avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale – Dossier 2124814067
- .07 1120963116 Autorisation de l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), pour le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3184, rue Holt
- .08 1120963114 Adoption – Premier projet de résolution autorisant un agrandissement d'une hauteur supérieure à celle autorisée par la réglementation, pour le bâtiment situé au 5925, 27^e Avenue – Commission scolaire English-Montréal, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8)
- .09 1131307002 Avis de motion – Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés » (RCA-23-8)
- .10 1131307001 Avis de motion – Règlement intitulé « Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M. c. D-6) » (RCA-93)

Le secrétaire d'arrondissement